

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 09 octobre 2026

CA 2026 - 21 : Approbation du procès-verbal du 09 juillet 2026

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 02 octobre 2026, s'est réuni le vendredi 09 octobre 2026, à l'Eurelium, rue Cardinal Pie à Chartres sous la présidence de M. Christophe LE DORVEN, président du conseil d'administration.

Présents avec voix délibérative :

M. Christophe LE DORVEN
Mme Emmanuelle BOUTET-GELINEAU
M. Hervé BUISSON
Mme Annie CAMUEL
Mme Evelynne DELAPLACE
Mme Elisabeth FROMONT
M. Marc GUERRINI
M. Rémi MARTIAL

M. Francis PECQUENARD
M. Jean-Jacques GLATIGNY
Mme Nadia LEGER
Mme Jocelyne MENAGER
M. Pierre SANIER
M. Eric SEGARD

Membre(s) excusé(s) :

Mme Danièle CARROUGET
Mme Karine DORANGE
M. Joël BILLARD
M. Stéphane LEMOINE
Mme Gaëlle CHASSELOUP
Mme Stéphanie COUTEL représentée par M. Jean-Jacques GLATIGNY
M. Olivier HOUDY
M. Harold HUWART
Mme Elisabeth STANDAERT

Membre(s) absent(s) :

Membre(s) excusé(s) ayant donné(s) pouvoir(s) :

Mme Anne BRACCO ayant donné pouvoir à M. Hervé BUISSON

Présents de droit :

M. Xavier PELLETIER, préfet d'Eure-et-Loir
Mme Hélène HESS, directrice de cabinet du préfet d'Eure-et-Loir
M. Laurent ARCHENAULT, payeur départemental

Excusé(s) :

Étaient présents avec voix consultative : Colonel hors classe Bruno HUCHER, directeur départemental ; Médecin de classe exceptionnelle David POUBEL ; les membres de la CATSIS : Capitaine David BOUTOILLE ; Sergent-chef Alexis BADAIRE ; Lieutenant Franck CATRY ; Mme Corinne ARNOULT ; la référente mixité et lutte contre les discriminations : Commandante Jennifer DAVID ;

Excusé(s) : Lieutenant-colonel Emmanuel DUPONT, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers d'Eure-et-Loir. Membres de la CATSIS : Adjudant-chef Sébastien DUFOSSÉ ; les référents sureté et sécurité : Lieutenant-colonel Michaël ACHARD Lieutenant Sylvain ESNAULT ; Adjudant Dominique GUILMIN ; la référente mixité et lutte contre les discriminations : Caporale Gwenaëlle HALLIER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-282800366-20261009-CA_2026_21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2026

Publication : 12/10/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles, L1612-4, L.3241-1 et L.3312-7.

Considérant que le conseil d'administration s'est réuni le 09 juillet 2026 et a délibéré sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Considérant que les débats de la séance ont été transcrits dans un procès-verbal.

Le CASDIS, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal du 09 juillet 2026.

Pour : unanimité

Contre : /

Abstention : /

Signé numériquement par,
Le président du conseil d'administration
du SDIS 28



Christophe LE DORVEN